

**Délibération n°20220922-01**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre à dix-sept heures, le Comité Syndical du SYDOM Aveyron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Présents :

Monsieur Jacques ARLES ; Monsieur Thierry ARNAL ; Monsieur Roland AYGALLENQ ; Monsieur Francis BERTRAND ; Monsieur Alain BESSAC ; Monsieur Alain BESSIERE ; Monsieur Robert BOS ; Monsieur André CARNAC ; Monsieur Guy CATALA suppléant de Monsieur Patrick GAYRARD ; Madame Florence CAYLA ; Monsieur Jacques COMMAYRAS ; Monsieur Francis DELERIS ; Monsieur Georges ESCALIE suppléant de Monsieur Alexandre BENEZET ; Madame Elodie GARDES ; Monsieur Yves MALRIC ; Monsieur Yves MAZARS ; Madame Laurence PAGES TOUZE suppléante de Madame Marie-Noëlle TAUZIN ; Monsieur Patrick ROBERT ; Monsieur Jean-François ROUSSET ; Madame Dorothee SERGES GARCIA.

Absents excusés :

Monsieur Laurent ALEXANDRE ; Monsieur Alain ALONSO pouvoir à Monsieur Yves MALRIC ; Monsieur Alexandre BENEZET suppléé par Monsieur Georges ESCALIE ; Monsieur Didier BOUCHET ; Madame Pauline CESTRIERES pouvoir à Madame Elodie GARDES ; Monsieur Sylvain COUFFIGNAL pouvoir à Monsieur Roland AYGALLENQ ; Madame Maryline CROUZET pouvoir à Madame Florence CAYLA ; Monsieur Michel DELPECH pouvoir à Monsieur Yves MAZARS ; Monsieur Patrick GAYRARD suppléé par Monsieur Guy CATALA ; Madame Cathy JOUVE pouvoir à Monsieur Jacques COMMAYRAS ; Monsieur François LACAZE ; Madame Françoise MANDROU TAOUBI ; Monsieur Guy MARTY ; Monsieur Alain NAYRAC ; Monsieur Bertrand SCHMITT ; Madame Marie-Noëlle TAUZIN suppléée par Madame Laurence PAGES TOUZE ; Monsieur Jacky VIALETTES pouvoir à Madame Dorothee SERGES GARCIA.

Date de la convocation : 16 septembre 2022

Objet : Approbation des comptes-rendus des précédents Comité Syndicaux

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-17, L.2122-22, L.5721-1 et suivants relatifs aux Syndicats Mixtes et L.5212-21-1,
- Vu le compte-rendu du Comité Syndical du 16 juin 2022,
- Vu le compte-rendu du Comité Syndical du 7 juillet 2022.

Les membres du Comité Syndical sont invités à faire part de leurs remarques et à approuver les comptes-rendus des Comités Syndicaux des 16 juin et 7 juillet 2022.

Aucune remarque n'ayant été soulevée, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité les comptes-rendus des Comités Syndicaux des 16 juin et 7 juillet 2022.

Fait à Olemps, lieu de réunion de ce Comité Syndical, les jours mois et an susdits.

Nombre de présents :	20
Nombre de voix :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstention :	0

La Présidente
Florence CAYLA
(acte dématérialisé – signé)

Certifié exécutoire après dépôt
en Préfecture le :

Publié le : 28 septembre 2022

**Délibération n°20220922-02**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre à dix-sept heures, le Comité Syndical du SYDOM Aveyron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Présents :

Monsieur Jacques ARLES ; Monsieur Thierry ARNAL ; Monsieur Roland AYGALLENQ ; Monsieur Francis BERTRAND ; Monsieur Alain BESSAC ; Monsieur Alain BESSIERE ; Monsieur Robert BOS ; Monsieur André CARNAC ; Monsieur Guy CATALA suppléant de Monsieur Patrick GAYRARD ; Madame Florence CAYLA ; Monsieur Jacques COMMAYRAS ; Monsieur Francis DELERIS ; Monsieur Georges ESCALIE suppléant de Monsieur Alexandre BENEZET ; Madame Elodie GARDES ; Monsieur Yves MALRIC ; Monsieur Yves MAZARS ; Madame Laurence PAGES TOUZE suppléante de Madame Marie-Noëlle TAUZIN ; Monsieur Patrick ROBERT ; Monsieur Jean-François ROUSSET ; Madame Dorothee SERGES GARCIA.

Absents excusés :

Monsieur Laurent ALEXANDRE ; Monsieur Alain ALONSO pouvoir à Monsieur Yves MALRIC ; Monsieur Alexandre BENEZET suppléé par Monsieur Georges ESCALIE ; Monsieur Didier BOUCHET ; Madame Pauline CESTRIERES pouvoir à Madame Elodie GARDES ; Monsieur Sylvain COUFFIGNAL pouvoir à Monsieur Roland AYGALLENQ ; Madame Maryline CROUZET pouvoir à Madame Florence CAYLA ; Monsieur Michel DELPECH pouvoir à Monsieur Yves MAZARS ; Monsieur Patrick GAYRARD suppléé par Monsieur Guy CATALA ; Madame Cathy JOUVE pouvoir à Monsieur Jacques COMMAYRAS ; Monsieur François LACAZE ; Madame Françoise MANDROU TAOUBI ; Monsieur Guy MARTY ; Monsieur Alain NAYRAC ; Monsieur Bertrand SCHMITT ; Madame Marie-Noëlle TAUZIN suppléée par Madame Laurence PAGES TOUZE ; Monsieur Jacky VIALETTES pouvoir à Madame Dorothee SERGES GARCIA.

Date de la convocation : 16 septembre 2022

Objet : Décisions de la Présidente prises par délégation

- Vu la Loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-17, L.2122-22, L.2122-23, L.5721-1 et suivants relatifs aux Syndicats Mixtes et L.5212-21-1.

Madame la Présidente informe les membres du Comité Syndical que, dans le cadre de sa délégation, elle a pris une décision le 15 septembre 2022 afin d'accepter en réparation du sinistre survenu, suite à l'orage dans la nuit du 23 juin au 24 juin 2022, au pont bascule du quai d'Argences en Aubrac, la somme de 2 378,65 €, versée par GROUPAMA Assurances.

Dans le cadre de sa délégation de compétences et notamment celles relevant du L.2122-22-4°, la Présidente a pris des décisions afin d'assurer la gestion du service public de traitement des déchets. Elle doit rendre compte des décisions prises par délégation au Comité Syndical conformément à l'article L.2122-23 du CGCT. L'ensemble des décisions prises entre le 03/06/2022 et le 20/09/2022 est listé dans le tableau ci-après :

OBJET	ENTREPRISE TITULAIRE	PROCEDURE	MONTANT € HT
Location de boxs pour le stockage des matériels de l'expérimentation (sacs, bioseaux,...)	OCCI BOX	Contrats de gré à gré – article R. 2122-8 du Code de la commande publique	465,01

Entretien de la trémie de la station de transit d'Argence en Aubrac	TMI Moriceau		648,00
Publication article	L'AGENCE		671,51
Déplacement pour visite des installations de la SEMARDEL à Cœur Essonne	VERDIE BUSINESS		691,24
Achat de pesons pour les foyers témoins de l'expérimentation biodéchets	HORIZON PECHE NATURE		1500,00
Réparation du portail de la station de transit à Espalion	Protect system		570,62
Révision Camion tri tour	Barriac		568,11
Fourniture d'un composteur électromécanique pour les biodéchets	UP CYCLE	MAPA – article R.2123-1 du Code de la commande publique	178 711,29
<u>Fournitures et services en communication pour les besoins du SYDOM AVEYRON</u> Lot n°2 : travaux d'impression <ul style="list-style-type: none"> Bon de commande n°8 (impression courriers aux habitants) Bon de commande n°9 (stickers expérimentation biodéchets) Bon de commande n°10 (guide de tri des biodéchets) 	FABREGUE Imprimeurs	Procédure formalisée - Appel d'offres ouvert – articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R.2161-1 à 5 du Code de la commande publique / Accord-cadre	480,87 910,02 3 854,48

Les membres du Comité Syndical prennent acte de ces décisions de la Présidente du SYDOM Aveyron prises par délégation.

Fait à Olemps, lieu de réunion de ce Comité Syndical, les jours mois et an susdits.

Nombre de présents :	20
Nombre de voix :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstention :	0

La Présidente
Florence CAYLA
(acte dématérialisé – signé)

Certifié exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Publié le : 28 septembre 2022



Délibération n°20220922-03

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre à dix-sept heures, le Comité Syndical du SYDOM Aveyron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Présents :

Monsieur Jacques ARLES ; Monsieur Thierry ARNAL ; Monsieur Roland AYGALLENQ ; Monsieur Francis BERTRAND ; Monsieur Alain BESSAC ; Monsieur Alain BESSIERE ; Monsieur Robert BOS ; Monsieur André CARNAC ; Monsieur Guy CATALA suppléant de Monsieur Patrick GAYRARD ; Madame Florence CAYLA ; Monsieur Jacques COMMAYRAS ; Monsieur Francis DELERIS ; Monsieur Georges ESCALIE suppléant de Monsieur Alexandre BENEZET ; Madame Elodie GARDES ; Monsieur Yves MALRIC ; Monsieur Yves MAZARS ; Madame Laurence PAGES TOUZE suppléante de Madame Marie-Noëlle TAUZIN ; Monsieur Patrick ROBERT ; Monsieur Jean-François ROUSSET ; Madame Dorothee SERGES GARCIA.

Absents excusés :

Monsieur Laurent ALEXANDRE ; Monsieur Alain ALONSO pouvoir à Monsieur Yves MALRIC ; Monsieur Alexandre BENEZET suppléé par Monsieur Georges ESCALIE ; Monsieur Didier BOUCHET ; Madame Pauline CESTRIERES pouvoir à Madame Elodie GARDES ; Monsieur Sylvain COUFFIGNAL pouvoir à Monsieur Roland AYGALLENQ ; Madame Maryline CROUZET pouvoir à Madame Florence CAYLA ; Monsieur Michel DELPECH pouvoir à Monsieur Yves MAZARS ; Monsieur Patrick GAYRARD suppléé par Monsieur Guy CATALA ; Madame Cathy JOUVE pouvoir à Monsieur Jacques COMMAYRAS ; Monsieur François LACAZE ; Madame Françoise MANDROU TAOUBI ; Monsieur Guy MARTY ; Monsieur Alain NAYRAC ; Monsieur Bertrand SCHMITT ; Madame Marie-Noëlle TAUZIN suppléée par Madame Laurence PAGES TOUZE ; Monsieur Jacky VIALETTES pouvoir à Madame Dorothee SERGES GARCIA.

Date de la convocation : 16 septembre 2022

Objet : Commission d'appels d'offres : élection des membres

- Vu la Loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-17, L. 2122-22, L.5721-1 et suivants relatifs aux Syndicats Mixtes et L.5212-21-1
- Vu la délibération n°20220707-07 définissant la composition et les conditions de dépôt des listes de la Commission d'appel d'offres.

Les membres titulaires et suppléants de cette Commission d'Appel d'Offres sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Cette commission doit être composée, de la Présidente du SYDOM Aveyron, de cinq titulaires et de cinq suppléants.

La délibération n°20220707-07 prévoyait que les listes pouvaient être déposées jusqu'à la veille du prochain Comité Syndical 17h00 soit en l'espèce avant le mercredi 21 septembre 2022 – 17h00.

Considérant qu'une seule liste se porte candidate, les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité de procéder à l'élection à main levée.

La liste présente comme candidats les membres suivants :

- Comme membres titulaires : Monsieur Thierry ARNAL ; Monsieur Patrick GAYRARD ; Madame Françoise MANDROU-TAOUBI ; Monsieur Patrick ROBERT ; Monsieur Jacky VIALETTES.

- Comme membres suppléants : Monsieur Alain ALONSO ; Monsieur Roland AYGALLENQ ; Monsieur Didier BOUCHET ; Monsieur Jacques COMMAYRAS ; Madame Dorothee SERGES-GARCIA.

Il est procédé au vote de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité de nommer à la Commission d'Appel d'Offres, outre Madame Florence CAYLA, Présidente du SYDOM Aveyron :

- Comme membres titulaires : Monsieur Thierry ARNAL ; Monsieur Patrick GAYRARD ; Madame Françoise MANDROU-TAOUBI ; Monsieur Patrick ROBERT ; Monsieur Jacky VIALETES.
- Comme membres suppléants : Monsieur Alain ALONSO ; Monsieur Roland AYGALLENQ ; Monsieur Didier BOUCHET ; Monsieur Jacques COMMAYRAS ; Madame Dorothee SERGES-GARCIA.

Fait à Olemps, lieu de réunion de ce Comité Syndical, les jours mois et an susdits.

Nombre de présents :	20
Nombre de voix :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstention :	0

La Présidente
Florence CAYLA
(acte dématérialisé – signé)

Certifié exécutoire après dépôt
en Préfecture le :
Publié le : 28 septembre 2022



Délibération n°20220922-04

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre à dix-sept heures, le Comité Syndical du SYDOM Aveyron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Présents :

Monsieur Jacques ARLES ; Monsieur Thierry ARNAL ; Monsieur Roland AYGALLENQ ; Monsieur Francis BERTRAND ; Monsieur Alain BESSAC ; Monsieur Alain BESSIERE ; Monsieur Robert BOS ; Monsieur André CARNAC ; Monsieur Guy CATALA suppléant de Monsieur Patrick GAYRARD ; Madame Florence CAYLA ; Monsieur Jacques COMMAYRAS ; Monsieur Francis DELERIS ; Monsieur Georges ESCALIE suppléant de Monsieur Alexandre BENEZET ; Madame Elodie GARDES ; Monsieur Yves MALRIC ; Monsieur Yves MAZARS ; Madame Laurence PAGES TOUZE suppléante de Madame Marie-Noëlle TAUZIN ; Monsieur Patrick ROBERT ; Monsieur Jean-François ROUSSET ; Madame Dorothee SERGES GARCIA.

Absents excusés :

Monsieur Laurent ALEXANDRE ; Monsieur Alain ALONSO pouvoir à Monsieur Yves MALRIC ; Monsieur Alexandre BENEZET suppléé par Monsieur Georges ESCALIE ; Monsieur Didier BOUCHET ; Madame Pauline CESTRIERES pouvoir à Madame Elodie GARDES ; Monsieur Sylvain COUFFIGNAL pouvoir à Monsieur Roland AYGALLENQ ; Madame Maryline CROUZET pouvoir à Madame Florence CAYLA ; Monsieur Michel DELPECH pouvoir à Monsieur Yves MAZARS ; Monsieur Patrick GAYRARD suppléé par Monsieur Guy CATALA ; Madame Cathy JOUVE pouvoir à Monsieur Jacques COMMAYRAS ; Monsieur François LACAZE ; Madame Françoise MANDROU TAOUBI ; Monsieur Guy MARTY ; Monsieur Alain NAYRAC ; Monsieur Bertrand SCHMITT ; Madame Marie-Noëlle TAUZIN suppléée par Madame Laurence PAGES TOUZE ; Monsieur Jacky VIALETES pouvoir à Madame Dorothee SERGES GARCIA.

Date de la convocation : 16 septembre 2022

Objet : Commission de Délégation de Service Public : élection des membres

- Vu la Loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-17, L. 2122-22, L.5721-1 et suivants relatifs aux Syndicats Mixtes et L.5212-21-1.
- Vu la délibération n°20220707-08 définissant la composition et les conditions de dépôt des listes de la Commission de Délégation de Service Public.

Les membres titulaires et suppléants de cette Commission de Délégation de Service Public sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Cette commission doit être composée, de la Présidente du SYDOM Aveyron, de cinq titulaires et de cinq suppléants.

La délibération n°20220707-08 prévoyait que les listes pouvaient être déposées jusqu'à la veille du prochain Comité Syndical 17h00, soit en l'espèce avant le mercredi 21 septembre 2022 – 17h00.

Considérant qu'une seule liste se porte candidate, les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité de procéder à l'élection à main levée.

La liste présente comme candidats les membres suivants :

- Comme membres titulaires : Monsieur Thierry ARNAL ; Monsieur Jacques COMMAYRAS ; Madame Elodie GARDES ; Madame Françoise MANDROU-TAOUBI ; Monsieur Yves MAZARS.

- Comme membres suppléants : Monsieur Roland AYGALLENQ ; Monsieur André CARNAC ; Monsieur Patrick GAYRARD ; Monsieur Serge JULIEN ; Monsieur Patrick ROBERT.

Il est procédé au vote de l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité de nommer à la Commission de Délégation de Service Public, outre Madame Florence CAYALA, Présidente du SYDOM Aveyron :

- Comme membres titulaires : Monsieur Thierry ARNAL ; Monsieur Jacques COMMAYRAS ; Madame Elodie GARDES ; Madame Françoise MANDROU-TAOUBI ; Monsieur Yves MAZARS.
- Comme membres suppléants : Monsieur Roland AYGALLENQ ; Monsieur André CARNAC ; Monsieur Patrick GAYRARD ; Monsieur Serge JULIEN ; Monsieur Patrick ROBERT.

Fait à Olemps, lieu de réunion de ce Comité Syndical, les jours mois et an susdits.

Nombre de présents :	20
Nombre de voix :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstention :	0

La Présidente
Florence CAYLA
(acte dématérialisé – signé)

Certifié exécutoire après dépôt
en Préfecture le :
Publié le : 28 septembre 2022



Extrait du registre des délibérations

Comité Syndical du SYDOM Aveyron Séance du 22 septembre 2022



Délibération n°20220922-06

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre à dix-sept heures, le Comité Syndical du SYDOM Aveyron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Présents :

Monsieur Jacques ARLES ; Monsieur Thierry ARNAL ; Monsieur Roland AYGALENQ ; Monsieur Francis BERTRAND ; Monsieur Alain BESSAC ; Monsieur Alain BESSIERE ; Monsieur Robert BOS ; Monsieur André CARNAC ; Monsieur Guy CATALA suppléant de Monsieur Patrick GAYRARD ; Madame Florence CAYLA ; Monsieur Jacques COMMAYRAS ; Monsieur Francis DELERIS ; Monsieur Georges ESCALIE suppléant de Monsieur Alexandre BENEZET ; Madame Elodie GARDES ; Monsieur Yves MALRIC ; Monsieur Yves MAZARS ; Madame Laurence PAGES TOUZE suppléante de Madame Marie-Noëlle TAUZIN ; Monsieur Patrick ROBERT ; Monsieur Jean-François ROUSSET ; Madame Dorothee SERGES GARCIA.

Absents excusés :

Monsieur Laurent ALEXANDRE ; Monsieur Alain ALONSO pouvoir à Monsieur Yves MALRIC ; Monsieur Alexandre BENEZET suppléé par Monsieur Georges ESCALIE ; Monsieur Didier BOUCHET ; Madame Pauline CESTRIERES pouvoir à Madame Elodie GARDES ; Monsieur Sylvain COUFFIGNAL pouvoir à Monsieur Roland AYGALENQ ; Madame Maryline CROUZET pouvoir à Madame Florence CAYLA ; Monsieur Michel DELPECH pouvoir à Monsieur Yves MAZARS ; Monsieur Patrick GAYRARD suppléé par Monsieur Guy CATALA ; Madame Cathy JOUVE pouvoir à Monsieur Jacques COMMAYRAS ; Monsieur François LACAZE ; Madame Françoise MANDROU TAOUBI ; Monsieur Guy MARTY ; Monsieur Alain NAYRAC ; Monsieur Bertrand SCHMITT ; Madame Marie-Noëlle TAUZIN suppléée par Madame Laurence PAGES TOUZE ; Monsieur Jacky VIALETES pouvoir à Madame Dorothee SERGES GARCIA.

Date de la convocation : 16 septembre 2022

Objet : Désignation d'un titulaire pour le CNAS

- Vu la Loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-17, L. 2122-22, L.5721-1 et suivants relatifs aux Syndicats Mixtes et L.5212-21-1.

Le SYDOM Aveyron est membre du Comité National d'Action Sociale (CNAS) qui regroupe en France 94 délégations départementales, plus de 20 000 correspondants soit plus 800 000 bénéficiaires. Cet organisme permet de proposer à nos agents des prestations sociales diverses et variées pour les évènements familiaux, les loisirs, les vacances...

Le CNAS dispose dans chaque département d'une antenne qui est gérée paritairement par des élus et des agents territoriaux issus des collectivités adhérentes. Il convient en ce début de mandat que le Comité Syndical élise un délégué et un suppléant parmi ses membres.

Madame Dorothee SERGES-GARCIA présente sa candidature en tant que titulaire et celle de Madame Elodie GARDES comme suppléante. Aucune autre personne ne se déclare candidat.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité de désigner Madame Dorothee SERGES-GARCIA comme titulaire et Madame Elodie GARDES comme déléguée suppléante qui représenteront le SYDOM Aveyron au sein du CNAS.

Fait à Olemps, lieu de réunion de ce Comité Syndical, les jours mois et an susdits.

Nombre de présents :	20
Nombre de voix :	27
Pour :	27
Contre :	0

Accusé de réception en préfecture
012-251201588-20220922-20220922_006-DE
Reçu le 28/09/2022

Abstention :	0
--------------	---

La Présidente
Florence CAYLA
(acte dématérialisé – signé)

Certifié exécutoire après dépôt
en Préfecture le :
Publié le : 28 septembre 2022



Extrait du registre des délibérations

Comité Syndical du SYDOM Aveyron Séance du 22 septembre 2022



Délibération n°20220922-06

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre à dix-sept heures, le Comité Syndical du SYDOM Aveyron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Présents :

Monsieur Jacques ARLES ; Monsieur Thierry ARNAL ; Monsieur Roland AYGALLENQ ; Monsieur Francis BERTRAND ; Monsieur Alain BESSAC ; Monsieur Alain BESSIERE ; Monsieur Robert BOS ; Monsieur André CARNAC ; Monsieur Guy CATALA suppléant de Monsieur Patrick GAYRARD ; Madame Florence CAYLA ; Monsieur Jacques COMMAYRAS ; Monsieur Francis DELERIS ; Monsieur Georges ESCALIE suppléant de Monsieur Alexandre BENEZET ; Madame Elodie GARDES ; Monsieur Yves MALRIC ; Monsieur Yves MAZARS ; Madame Laurence PAGES TOUZE suppléante de Madame Marie-Noëlle TAUZIN ; Monsieur Patrick ROBERT ; Monsieur Jean-François ROUSSET ; Madame Dorothee SERGES GARCIA.

Absents excusés :

Monsieur Laurent ALEXANDRE ; Monsieur Alain ALONSO pouvoir à Monsieur Yves MALRIC ; Monsieur Alexandre BENEZET suppléé par Monsieur Georges ESCALIE ; Monsieur Didier BOUCHET ; Madame Pauline CESTRIERES pouvoir à Madame Elodie GARDES ; Monsieur Sylvain COUFFIGNAL pouvoir à Monsieur Roland AYGALLENQ ; Madame Maryline CROUZET pouvoir à Madame Florence CAYLA ; Monsieur Michel DELPECH pouvoir à Monsieur Yves MAZARS ; Monsieur Patrick GAYRARD suppléé par Monsieur Guy CATALA ; Madame Cathy JOUVE pouvoir à Monsieur Jacques COMMAYRAS ; Monsieur François LACAZE ; Madame Françoise MANDROU TAOUBI ; Monsieur Guy MARTY ; Monsieur Alain NAYRAC ; Monsieur Bertrand SCHMITT ; Madame Marie-Noëlle TAUZIN suppléée par Madame Laurence PAGES TOUZE ; Monsieur Jacky VIALETTES pouvoir à Madame Dorothee SERGES GARCIA.

Date de la convocation : 16 septembre 2022

Objet : Désignation d'un titulaire pour le CNAS

- Vu la Loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-17, L. 2122-22, L.5721-1 et suivants relatifs aux Syndicats Mixtes et L.5212-21-1.

Le SYDOM Aveyron est membre du Comité National d'Action Sociale (CNAS) qui regroupe en France 94 délégations départementales, plus de 20 000 correspondants soit plus 800 000 bénéficiaires. Cet organisme permet de proposer à nos agents des prestations sociales diverses et variées pour les évènements familiaux, les loisirs, les vacances...

Le CNAS dispose dans chaque département d'une antenne qui est gérée paritairement par des élus et des agents territoriaux issus des collectivités adhérentes. Il convient en ce début de mandat que le Comité Syndical élise un délégué et un suppléant parmi ses membres.

Madame Dorothee SERGES-GARCIA présente sa candidature en tant que titulaire et celle de Madame Elodie GARDES comme suppléante. Aucune autre personne ne se déclare candidat.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité de désigner Madame Dorothee SERGES-GARCIA comme titulaire et Madame Elodie GARDES comme déléguée suppléante qui représenteront le SYDOM Aveyron au sein du CNAS.

Fait à Olemps, lieu de réunion de ce Comité Syndical, les jours mois et an susdits.

Nombre de présents :	20
Nombre de voix :	27
Pour :	27
Contre :	0

Accusé de réception en préfecture
012-251201588-20220922-20220922_006-D12
Reçu le 28/09/2022

Abstention :	0
--------------	---

La Présidente
Florence CAYLA
(acte dématérialisé – signé)

Certifié exécutoire après dépôt
en Préfecture le :
Publié le : 28 septembre 2022

**Délibération n°20220922-07**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre à dix-sept heures, le Comité Syndical du SYDOM Aveyron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Présents :

Monsieur Jacques ARLES ; Monsieur Thierry ARNAL ; Monsieur Roland AYGALLENQ ; Monsieur Francis BERTRAND ; Monsieur Alain BESSAC ; Monsieur Alain BESSIERE ; Monsieur Robert BOS ; Monsieur André CARNAC ; Monsieur Guy CATALA suppléant de Monsieur Patrick GAYRARD ; Madame Florence CAYLA ; Monsieur Jacques COMMAYRAS ; Monsieur Francis DELERIS ; Monsieur Georges ESCALIE suppléant de Monsieur Alexandre BENEZET ; Madame Elodie GARDES ; Monsieur Yves MALRIC ; Monsieur Yves MAZARS ; Madame Laurence PAGES TOUZE suppléante de Madame Marie-Noëlle TAUZIN ; Monsieur Patrick ROBERT ; Monsieur Jean-François ROUSSET ; Madame Dorothee SERGES GARCIA.

Absents excusés :

Monsieur Laurent ALEXANDRE ; Monsieur Alain ALONSO pouvoir à Monsieur Yves MALRIC ; Monsieur Alexandre BENEZET suppléé par Monsieur Georges ESCALIE ; Monsieur Didier BOUCHET ; Madame Pauline CESTRIERES pouvoir à Madame Elodie GARDES ; Monsieur Sylvain COUFFIGNAL pouvoir à Monsieur Roland AYGALLENQ ; Madame Maryline CROUZET pouvoir à Madame Florence CAYLA ; Monsieur Michel DELPECH pouvoir à Monsieur Yves MAZARS ; Monsieur Patrick GAYRARD suppléé par Monsieur Guy CATALA ; Madame Cathy JOUVE pouvoir à Monsieur Jacques COMMAYRAS ; Monsieur François LACAZE ; Madame Françoise MANDROU TAOUBI ; Monsieur Guy MARTY ; Monsieur Alain NAYRAC ; Monsieur Bertrand SCHMITT ; Madame Marie-Noëlle TAUZIN suppléée par Madame Laurence PAGES TOUZE ; Monsieur Jacky VIALETES pouvoir à Madame Dorothee SERGES GARCIA.

Date de la convocation : 16 septembre 2022

Objet : Présentation en non-valeurs

- Vu la Loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-17, L. 2122-22, L.5721-1 et suivants relatifs aux Syndicats Mixtes et L.5212-21-1.

Le comptable du SYDOM Aveyron propose que certaines créances soient passées en non-valeurs. Il s'agit des créances suivantes, pour un montant total TTC de 118,16 € :

Tiers	Exercice	Numéro de Titre	Montant HT	Montant TTC	Cause
AUSTRUY CHARPENTES	2019	T-854	0.30 €	0.36 €	RAR inférieur seuil poursuite
CALMES VABRE	2018	T-661	65.08 €	78.10 €	Combinaison infructueuse d'actes
MENU MICHAEL SARL	2018	T-1194	0.01 €	0.01 €	RAR inférieur seuil poursuite
RIBEIRO GONCALO DIAS	2018	T-437	0.41 €	0.49 €	RAR inférieur seuil poursuite
RTE BATIMENT	2017	T-1169	32.51 €	39.01 €	Combinaison infructueuse d'actes
SMICTOM NORD AVEYRON	2019	T-342	0.08 €	0.10 €	RAR inférieur seuil poursuite
ZERMANI PETER	2017	T-1185	0.08 €	0.09 €	RAR inférieur seuil poursuite

Les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité, d'approuver cette proposition du comptable pour placer ces éléments en créance en non-valeurs.

Fait à Olemps, lieu de réunion de ce Comité Syndical, les jours mois et an susdits.

Nombre de présents :	20
Nombre de voix :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstention :	0

La Présidente
Florence CAYLA
(acte dématérialisé – signé)

Certifié exécutoire après dépôt
en Préfecture le :
Publié le : 28 septembre 2022



Délibération n°20220922-08

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre à dix-sept heures, le Comité Syndical du SYDOM Aveyron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Présents :

Monsieur Jacques ARLES ; Monsieur Thierry ARNAL ; Monsieur Roland AYGALLENQ ; Monsieur Francis BERTRAND ; Monsieur Alain BESSAC ; Monsieur Alain BESSIERE ; Monsieur Robert BOS ; Monsieur André CARNAC ; Monsieur Guy CATALA suppléant de Monsieur Patrick GAYRARD ; Madame Florence CAYLA ; Monsieur Jacques COMMAYRAS ; Monsieur Francis DELERIS ; Monsieur Georges ESCALIE suppléant de Monsieur Alexandre BENEZET ; Madame Elodie GARDES ; Monsieur Yves MALRIC ; Monsieur Yves MAZARS ; Madame Laurence PAGES TOUZE suppléante de Madame Marie-Noëlle TAUZIN ; Monsieur Patrick ROBERT ; Monsieur Jean-François ROUSSET ; Madame Dorothee SERGES GARCIA.

Absents excusés :

Monsieur Laurent ALEXANDRE ; Monsieur Alain ALONSO pouvoir à Monsieur Yves MALRIC ; Monsieur Alexandre BENEZET suppléé par Monsieur Georges ESCALIE ; Monsieur Didier BOUCHET ; Madame Pauline CESTRIERES pouvoir à Madame Elodie GARDES ; Monsieur Sylvain COUFFIGNAL pouvoir à Monsieur Roland AYGALLENQ ; Madame Maryline CROUZET pouvoir à Madame Florence CAYLA ; Monsieur Michel DELPECH pouvoir à Monsieur Yves MAZARS ; Monsieur Patrick GAYRARD suppléé par Monsieur Guy CATALA ; Madame Cathy JOUVE pouvoir à Monsieur Jacques COMMAYRAS ; Monsieur François LACAZE ; Madame Françoise MANDROU TAOUBI ; Monsieur Guy MARTY ; Monsieur Alain NAYRAC ; Monsieur Bertrand SCHMITT ; Madame Marie-Noëlle TAUZIN suppléée par Madame Laurence PAGES TOUZE ; Monsieur Jacky VIALETTES pouvoir à Madame Dorothee SERGES GARCIA.

Date de la convocation : 16 septembre 2022

Objet : Proposition d'adhésion association METHEOR

- Vu la Loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-17, L. 2122-22, L.5721-1 et suivants relatifs aux Syndicats Mixtes et L.5212-21-1.

Avec KEREAL, le SYDOM Aveyron va disposer d'une solution de traitement durable pour les prochaines décennies. Le procédé employé par l'entreprise SOLENA fait une large part à la méthanisation. Aussi il serait intéressant de pouvoir disposer d'une source de documentation fiable et reconnue et de pouvoir échanger avec d'autres collectivités et professionnels sur l'évolution de ces techniques. L'association METHEOR qui a été créée en 2005 regroupe :

- **les collectivités locales** convaincues de l'intérêt de la méthanisation dans la chaîne globale de valorisation des déchets ménagers et assimilés,
- **les entreprises** (constructeurs, fournisseurs, exploitants, bureaux d'études ou d'analyse, conseils, ...) œuvrant dans le métier de la méthanisation.

Cette association représente 12 millions d'habitants en France et à l'étranger ainsi que l'ensemble des entreprises du domaine d'activité. Aussi, il serait intéressant que le SYDOM Aveyron puisse adhérer à cette association afin de pouvoir bénéficier de son expertise et profiter des retours d'expérience de ses membres.

La cotisation annuelle s'élève à 2 000 €.

Les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité, d'adhérer à l'association METHEOR.

Fait à Olemps, lieu de réunion de ce Comité Syndical, les jours mois et an susdits.

Nombre de présents :	20
Nombre de voix :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstention :	0

La Présidente
Florence CAYLA
(acte dématérialisé – signé)

Certifié exécutoire après dépôt
en Préfecture le :

Publié le : 28 septembre 2022